

Les aides mobilisables durant le parcours du résident							
Acteurs	Aide	Thèmes	Problématiques	Parcours du résident	Type d'aide	Préconisations de l'URHAJ	Où se renseigner ?
Mesdroitssociaux	Simulateur	Information	S'informer	tout le temps	Simulateur pour connaître les aides mobilisables	Réaliser une simulation pour tout nouveau résident	Portail Numérique des Droits Sociaux (mesdroitssociaux.gouv.fr)
Action Logement	Avance Locapass	Logement	Aide pour le loyer	A l'entrée	Financer le dépôt de garantie. Prêt 0% remboursable sur 25 mois Demande à réaliser dans les deux mois qui suivent l'entrée en FJT	A mobiliser seulement pour les résidents qui n'ont pas ou pas assez d'épargne	https://www.actionlogement.fr/l-avance-locapass
Action Logement	VISALE / Locapass*	Logement	Aide pour le loyer	A l'entrée	Garantie les impayés des résidents	Enclencher la procédure pour obtenir un versement d'Action Logement rapidement	https://www.visale.fr/
Action Logement	Prime Mobilité	Logement	Equipements	A la sortie	AIDE STOPPER CAR LE BUDGET A ETE DEPASSE Pour les résidents qui viennent d'aménager, qui travaillent dans une entreprise en s'y rendant soit en transports collectifs soit en voiture en moins de trente minutes : une aide de 1 000 €. La demande doit être déposée au plus tard dans les 3 mois qui suivent la date d'effet du bail ou de la convention d'occupation pour les structures collectives.	Une seule demande possible par personne. Prioriser cette aide pour la sortie du FJT	https://www.actionlogement.fr/aide-mobilite
Action Logement	Aide Mon job, Mon logement	Logement	Logement	tout le temps	Les critères d'accès : - :Pour un nouveau contrat de travail ou une promesse d'embauche (après une situation de chômage ou un premier emploi): Rémunération au moment de la demande maximum de 1,5 x SMIC brut (2 332 €) Avoir un délai entre la date d'effet du bail et la date du premier jour du nouvel emploi ou de la formation qui n'excède 3 mois :coche_trait_plein: Avoir un bail de moins de 3 mois - Pour les salariés souhaitant changer de logement pour se rapprocher de leur lieu de travail : Rémunération au moment de la demande maximum de 1,5 X SMIC brut (2 332 €) Le temps de déplacement moyen entre le domicile et le travail doit être de 30 minutes maximum ou doit permettre d'utiliser des transports collectifs Avoir un bail de moins de 3 mois -Spécificité pour les jeunes actifs de moins de 25 ans : revenu compris entre 30 % (467 €) et 100 % (1554,58 €) du Smic Avoir un contrat de travail de moins de 6 mois (en dehors des contrats d'alternances) Avoir un bail de moins de 3 mois Tester l'éligibilité d'un dossier Plus d'info sur la fiche produit : https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/documents/Fiches_produits/vf_fiche_mon_job_mon_logt_juill2021.pdf et le site internet https://www.actionlogement.fr/aide-mon-job-mon-logement Attention : cette aide n'est pas cumulable avec l'aide à la mobilité de 1 000 € (modifié)	Une seule demande possible par personne.	https://www.actionlogement.fr/aide-mon-job-mon-logement
Action Logement	Mobili jeune	Logement	Aide pour le loyer	A l'entrée	Subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer pour les jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole. Le salaire mensuel brut doit être inférieur ou égal à 100 % du SMIC La demande doit être déposée 3 mois avant la date de démarrage de votre cycle de formation ou jusqu'à 6 mois après cette date	La demande doit être déposée : • dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation ; • ou dans les 3 mois précédant la date de démarrage du cycle de formation. Si la formation porte sur plusieurs années, la date de démarrage pourra être celle de début de l'une d'entre elles.	https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobil-jeune
Action Logement	Aide exceptionnelle	Logement	Aide pour le loyer	Durant le séjour	L'aide exceptionnelle* d'Action Logement de 150 euros mensuels en faveur des salariés du secteur privé et agricole pour faire face à la baisse de revenus survenue dans le cadre de la crise sanitaire a été prolongée et portée à 6 mois pour les salariés ayant perdu leur emploi pendant cette crise. Elle doit vous aider à honorer les frais liés à votre logement (loyer ou mensualité de crédit).	Réaliser le test en 5 minutes : https://aide-urgence.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=https%3A%2F%2Faide-urgence.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=https%3A%2F%2Faide-urgence.actionlogement.fr%2F	https://aide-urgence.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=https%3A%2F%2Faide-urgence.actionlogement.fr%2F
Action Logement	Cil-pass assistance	Logement	Aide pour le loyer	Durant le séjour	Ce service permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin d'identifier et de rechercher des solutions adaptées. A destination des salariés du secteur privé (entreprise de plus de 10 salariés) confrontés à des difficultés personnelles et/ou professionnelles imprévisibles qui génèrent un déséquilibre financier et/ou viennent fragiliser le maintien dans leur logement ou empêchent l'accès à un logement.	Orienter les résidents pouvant en bénéficier pour qu'ils obtiennent des aides	https://www.actionlogement.fr/le-cil-pass-assistancer-0
Collectivités	Département	Logement	Logement	Durant le séjour	Le département a à sa charge des aides sociales qui ne révèle pas de l'état (tels que les frais d'hébergement, d'entretien et de formation professionnelle des personnes handicapées, les dépenses d'aide sociale engagées en faveur des personnes sans domicile de secours...) Chaque département a un règlement départemental d'aide sociale où sont inscrites les aides proposées et la procédure pour les mobilisés : voir auprès du service public départemental d'action sociale	Contactez le département pour vous renseigner et prendre attache avec la personne en charge de ses aides	Site internet du département
Collectivités	Fond de solidarité pour le logement (FSL)	Logement	Impayé	tout le temps	Des aides aux impayés de loyers et aux recouvrement d'une dette locative	Vérifier dans le règlement intérieur que le FJT est éligible	Règlement intérieur des FSL disponible sur les sites internet de chaque département ou auprès de l'URHAJ
Collectivités	Fond d'aide aux jeunes (FAJ)	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	Aide de première nécessité pour les résidents en difficulté financière pouvant notamment affecter leurs alimentations		Règlement intérieur des FAJ disponible sur les sites internet de chaque département ou auprès de l'URHAJ

Collectivités	CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)		Logement	Durant le séjour	Le CCAS est l'outil principal des municipalités pour mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ce service permet d'accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune	Contactez la mairie pour vous renseigner et prendre attache avec la personne en charge de ses aides	Site de votre mairie
Fédération des acteurs de la solidarité	Impayés de loyers	Logement	Impayé	Durant le séjour	Pour les adhérents de la FAS, une aide peut être demandée en cas d'impayé lié à une perte à caractère définitif (départ à la cloche de bois, expulsion d'un locataire insolvable, perte du droit au séjour)		https://www.federationsolidarite.org/actions-ile-de-france/dispositif-regional-de-securisation/ressources-idf-securisation
Fédération des acteurs de la solidarité	Expérimentation à destination des jeunes en situation de précarité	Logement	Aide pour le loyer	Durant le séjour	L'aide de la FAS permet pour ces adhérents de mobiliser une aide pour aider les résidents en situation d'impayés répondant aux critères du dispositif (Les jeunes de 18 à 25 ans inscrit.e.s au SIAO ET/OU bénéficiant de la Garantie Jeunes, ou en formation de remobilisation)	Si votre structure est adhérente à la FAS ou a réalisé une adhésion spécifique "expérimentation jeunes", mobiliser rapidement le dispositif pour les jeunes en difficultés	Tous les formulaires : https://www.federationsolidarite.org/actions-ile-de-france/dispositif-regional-de-securisation/ressources-idf-securisation
Fond d'action social pour le travail temporaire (FASTT)	SERVICE SOCIAL	Vie quotidienne	S'informer	Durant le séjour	Pour les intérimaires, ce service accompagne et oriente vers les dispositifs d'aides adaptés à leur situation afin de limiter, autant que possible, les effets de cette crise sanitaire sur leur quotidien.		https://www.fastt.org/
Fond d'action social pour le travail temporaire (FASTT)	FASTT Confiance Bailleur	Logement	Aide pour le loyer	A l'entée	Pour y accéder, le seuil d'heures travaillées en intérim dans les 12 derniers mois a été réduit à 414 heures, soit environ 3 mois à temps plein, contre 600 heures auparavant		https://www.fastt.org/confiance-bailleur-pensee-par-le-fastt-pour-les-interimaires
CAF	APL, ALS, ALF	Logement	Aide pour le loyer	A l'entée	Une aide mensuelle au paiement du loyer	Vérifier que la déclaration trimestrielle a bien été faite.	http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation
CAF	Prime d'activité	Logement	Aide pour le loyer	A l'entée	Une aide mensuelle pour soutenir les travailleurs précaires	Les critères d'éligibilités ont été élargis fin 2019	http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation
CAF	RSA et RSA jeunes actifs	Logement	Aide pour le loyer	A l'entée	L'ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 prolonge automatiquement les droits au RSA jusqu'au 12 septembre 2020, sans réexamen de leurs droits. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle (2 ans de travail soit au moins 3 214 heures).		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1350
Solidarité transport	Tarifification Solidarité transport	Vie quotidienne	Transport	Durant le séjour			https://www.solidaritetransport.fr/first-request/online/home
Assurance santé	Complémentaire Santé Solidaire CSS (ex CMU)	Vie quotidienne	Santé	A l'entée			
Solidarité numérique	Solidarité numérique	Vie quotidienne	Culture et Loisirs	Durant le séjour	Une aide pour apprendre à réaliser des démarches en ligne	Faire intervenir durant une action collective ?	Solidarité Numérique - Page d'accueil - Solidarité Numérique (solidarite-numerique.fr)
ETAT	ANIL / ADIL	Information	S'informer	A la sortie			
ETAT	DALO	Logement	Recherche de logement	A la sortie	Une demande de DALO peut être réalisée à 18 mois de séjour (durée cumulable entre hébergement)		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005
UNHAJ	Fonds coup de pouce	Logement	Aide pour le loyer	Durant le séjour	Une avance APL et une prise en charge du loyer pendant 3 mois. Plus d'informations auprès de Romain Leclerc romain.leclerc@unhaj.org		http://www.adherents.unhaj.org/vie-associative/coup-de-pouce/
Région	Revenu jeunes actifs de 4.000 euros pour 6 mois et formations gratuites pour les Franciliens de 18-25 ans	Vie quotidienne	Travail	Durant le séjour	Pour les apprentis sans employeur depuis le 1er mars 2021, possibilité de s'inscrire dans les formations gratuites et rémunérées jusqu'à 4.000 euros pour 6 mois		https://www.iledefrance.fr/revenu-jeunes-actifs?pk_campaign=Newshebdo4mars2020&pk_kwd=FORMATION_PROFESSIONNELLE
Région	Une aide au permis de conduire pour les jeunes Franciliens en insertion professionnelle	Vie quotidienne	Transport	Durant le séjour	la Région Île-de-France finance jusqu'à 1.300 euros le permis B aux jeunes Franciliens de 18 à 25 ans en insertion professionnelle. Jeunes stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'un des dispositifs régionaux dédiés aux jeunes sans qualification, Jeunes inscrits et suivis en mission locale, Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans résidant en quartier prioritaire politique de la ville ou QPV		https://www.iledefrance.fr/une-aide-au-permis-de-conduire-pour-les-jeunes-franciliens-en-insertion-professionnelle?pk_campaign=Newshebdo4mars2020&pk_kwd=FORMATION_PROFESSIONNELLE
Département	Aide alimentaire d'urgence	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	Le département a à sa charge des aides sociales qui ne révèle pas de l'état, comme les frais d'hébergement, d'entretien et de formation professionnelle des personnes handicapées dans les centres d'aide par le travail ou encore les dépenses d'aide sociale engagées en faveur des personnes sans domicile de secours. Chaque département un règlement départemental d'aide sociale où ils inscrits les aides proposés et la procédure pour les mobilisés : service public départemental d'action sociale	Contactez les services sociaux du département	Auprès de votre département
Département	Fond d'aide aux jeunes	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	Aide de première nécessité pour les résidents en difficulté financière pouvant notamment affecter leurs alimentations		Consulter le règlement intérieur du FAJ de votre département pour prendre connaissance des modalités d'obtention de l'aide
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	Aide alimentaire d'urgence	Vie quotidienne	Alimentation	durant le séjour	L'outil principal des municipalités pour mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune : Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune	Contactez la Mairie	Auprès de votre Mairie
Les resto du coeur	Distribution de repas / chèques d'accompagnement destinés à l'achat de produits alimentaires /	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	Distributions de repas chaud dans les lieux d'accueil Distribution de panier repas à emporter (inscription nécessaire) L'association gère également des épicerie sociale	Trouver le lieu d'accueil près de la résidence	https://www.restoducoeur.org/associations-departementales/

La croix rouge	Distribution alimentaire	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	- Aide d'urgence attribuée gratuitement ou à un prix symbolique qui peut prendre différentes formes : paniers, repas chauds, repas partagés, sandwiches, soupes... - 80 épiceries gérées par les bénévoles ou salariés de la Croix-Rouge française - Peut fournir des Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) des titres de paiement permettant aux personnes en difficulté d'acheter des produits alimentaires	Trouver le lieu d'accueil près de la résidence	https://www.croix-rouge.fr/Pres-de-chez-vous
Le Secours Populaire	Permanences d'accueil, de solidarité et relais santé	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	Propose une épicerie en libre service avec une contribution financière symbolique en contre partie.	Trouver le lieu d'accueil près de la résidence	https://www.secourspopulaire.fr/secours-populaire
La Banque Alimentaire	700 épiceries sociales réparties sur le territoire français et dans les DOM-TOM	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	Le ménage paie 10% de ces courses au passage en caisse	Une demande doit être réalisée auprès de la structure qui étudiera le dossier en commission. Une fois admis, le ménage recevra une carte d'accès à l'épicerie. En ile-de-France, une localisation à Arcueil (ba940@banquealimentaire.org , 01 47 35 92 02), à Gentilly (fiba@banquealimentaire.org, 01 49 08 04 70), une antenne à Gennevilliers (genevilliers@bapif.fr, 01 40 86 61	https://www.banquealimentaire.org/le-reseau-38
Epicerie sociale et solidaire	Accès à des produits alimentaires moins chers	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	Accessible sous conditions de revenus et par une orientation d'un travailleur social, ce commerce permet d'accéder à des produits dont le coût est très faible, entre 10 et 30% de leur prix dans le commerce	Prendre contact avec le CCAS, la CAF pour être orienté	https://www.aide-sociale.fr/epiceries-sociales/#epicerie Quelques épiceries : https://andes-france.com/nos-actions/les-epiceries-solidaires/carte-des-epicerie-solidaire/
CROUS	Fond national d'aide d'urgence pour les étudiants	Vie quotidienne	Alimentation	Durant le séjour	Versée par le CROUS, étudiants vivant des situations difficiles et soudaines telles qu'une rupture familiale, une expulsion du domicile... Cette aide s'adresse aussi bien aux étudiants boursiers qu'aux étudiants non-boursiers. Une aide ponctuelle : jusqu'à 1.687 euros cumulable avec la bourse Une aide d'urgence annuelle : pour les étudiants qui ne peuvent pas bénéficier de la bourse sur critères sociaux restreint l'octroi de cette aide d'urgence annuelle à certaines situations (rupture familiale, fiscalement indépendant...) mais toutes les demandes peuvent être examinées si la commission les estime légitimes. Le montant de cette aide oscille entre 1.020 et 5.612 euros. Versement intervient en 10 mensualités (peut être réduit à 6 mensualités en cas d'urgence)	Contactez le crous de rattachement	https://www.etudiant.gouv.fr/cid96350/aides-financieres-particulieres.html Se renseigner auprès d'un conseiller : 0 806 000 278
Defenseurs des droits	Guide permettant de se renseigner sur les droits Site internet pour solliciter les défenseurs des droits par départements	Information					Le guide : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/guide_sociale-num-31-08.20.pdf Se renseigner : https://www.defenseurdesdroits.fr/ https://www.tjeune1solution.gouv.fr/mes-aides
1 jeune, 1 solution	Simulateur d'aides	Logement	S'informer	tout le temps	Simulateur pour connaître les aides mobilisables		
La cravate solidaire	La Cravate Solidaire souhaite apporter une aide complète aux bénéficiaires de l'association. Des recruteurs professionnels bénévoles leur font passer un entretien blanc. Une tenue professionnelle leur est fournie ainsi qu'un suivi organisé en collaboration avec des associations partenaires.	Travail et transports	Travail	tout le temps			http://lacravatesolidaire.org/#
Mission locale	Pacea	Travail et transports	Transport	tout le temps	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)		
JINKA	JINKA	Logement	Recherche de logement	tout le temps	Cette application permet de recevoir une notification dès qu'une annonce de logement correspondant à notre recherche est disponible sur plusieurs sites internet pour le parc privé (logic immo, seloger.com, bienici.com, Locservice, pap.fr, century21...).	Installer sur le téléphone au moment de la recherche de logement	https://www.jinka.fr/
Caisse de retraite							